

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration, s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Président, hormis pour la délibération n°02 et pour les délibérations n°6 à 11 sous la présidence de Madame Magali LOISEAU – Vice-Présidente déléguée..

Présents : Christophe HOGARD jusqu'à la délibération n°5 - Franck GAUTHIER jusqu'à la délibération n°5 - Magali LOISEAU – Angélique RICHARD – Odile PINEAU – Alexandre BEAUNE - Jean-Michel LUMEAU - Laydie PASQUIER - Amélie PASQUIER (sauf à la délibération n°5) - Marie-Thérèse ABINAL - Françoise PINEAU - Christophe VILLENEUVE – Alain CHENOIR – Valérie VERDON

Excusés/Pouvoirs :

Sabine LOIZEAU donne pouvoir à Jean-Michel LUMEAU

Marie-Françoise RAUTURIER donne pouvoir à Laydie PASQUIER

Florence DE CHABOT donne pouvoir à Alain CHENOIR

Bénédicte GARDIN – Jean-Louis LAUNAY - Christelle BOURMAULT - Elodie BRANGER – Marie-Annick MENANTEAU - Marie VILLENEUVE

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 14 à la délibération 1 – 13 à la délibération 2 – 14 aux délibérations 3 et 4
- 13 à la délibération 5 – 12 à partir de la délibération n°6

Nombre d'administrateurs votants : 17 à la délibération 1 – 16 à la délibération 2 – 17 aux délibérations 3 et 4
- 16 à la délibération 5 – 15 à partir de la délibération n°6

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **04 - BUDGET PRINCIPAL CIAS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024** - Rapporteur : Christophe HOGARD

Le Conseil d'Administration examine le projet de budget primitif qui a été établi conformément aux orientations budgétaires proposées lors de la séance du 8 février 2024.

La balance générale du budget principal du CIAS est reprise ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2312-1,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires organisé le 8 février 2024,

Vu la note de présentation annexée à la présente délibération et reprenant l'ensemble des éléments exigés par la loi NOTRe du 7 août 2015,



Département de la Vendée

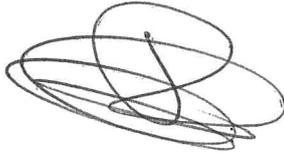
Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :
- adopter le budget primitif 2024 arrêté comme suit,

Budget CIAS Principal

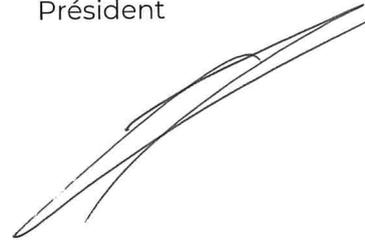
| Section | Budget primitif 2023 | | Budget global 2023 | | Budget primitif 2024 | |
|----------------|----------------------|-------------------|--------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Investissement | 9 900,00 | 9 900,00 | 109 900,00 | 109 900,00 | 63 442,90 | 63 442,90 |
| Fonctionnement | 515 374,41 | 515 374,41 | 619 674,41 | 619 674,41 | 623 624,26 | 623 624,26 |
| Total | 525 274,41 | 525 274,41 | 729 574,41 | 729 574,41 | 687 067,16 | 687 067,16 |

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Publié électroniquement le : 04 AVR. 2024

Transmis en Préfecture le : 04 AVR. 2024

